



UNIVERSITE DE PARIS-SUD
INSTITUT DE CHIMIE MOLECULAIRE
ET DES MATERIAUX D'ORSAY

Philippe BRUNET

Patricia BERTHO

Hygiène et sécurité

Tél. : (33) 01 69 15 47 75

Tél : (33) 01 69 15 63 24

Fax : (33) 01 69 15 47 47

e-mail : philbrunet@icmo.u-psud.fr

e-mail : patbertho@icmo.u-psud.fr

ICMMO/2008/PB

Compte-rendu de la réunion de la
sous-section Hygiène et Sécurité de l'ICMMO
du 9 décembre 2008

Présents : S. Gérard, A. Malleron, A. Petit, H. Dorizon, G. Doisneau, J. Sainton, A. Pouilhès, C. Charles-Pauwels, G. Dhalenne, M. Boivin, A. Brun, L. Blanco, E. Labonne, P. Brunet, P. Bertho

Excusés : MG Guillerez, I. Gallet, J. Benitez, S. Exiga

L'/Lecture de la synthèse de l'évaluation des risques de l'Institut par P. Brunet

La synthèse sera envoyée aux tutelles ainsi que les évaluations des équipes.

L'ICMMO produit 20 tonnes de déchets chaque année. La facturation est à 80% pour l'ICMMO et 20% sont pris en charge par la division de la recherche via le service hygiène et sécurité. La répartition se fait ensuite en fonction du nombre de litres de solvants neufs achetés par équipe.

Pour ce qui est de la mise en sécurité incendie, la compensation d'air du bât .410 a été budgétisée. L'option digicode sur les portes coupe-feu des réserves a également été demandée.

Un point important à améliorer est la mise sous clef (sur digicode avec clef ou sous clef Pollux) des produits toxiques dans les équipes. Le non respect de cette consigne met en cause la responsabilité des responsables d'équipes.

La base de données ICMMO mise en place par Nicolas Rabasso, est opérationnelle pour la moitié des équipes. Elle permet de connaître le stock de produits présents au sein de l'Institut mais également de répertorier les CMR. Une note d'information générale a été demandée puisque tous les personnels des équipes ne connaissent pas l'existence de cette base. Ils devront se rapprocher des responsables de la mise à jour de la base dans les équipes.

Concernant l'utilisation des gants de protection, il est rappelé qu'il faut s'assurer du bon choix du gant en fonction des produits utilisés. Le service central Hygiène et Sécurité mettra prochainement à l'essai de gants en néoprène au sein de l'Institut.

L'Institut sera entièrement équipé de rince-œil fixes pour fin 2009. Ceux déjà installés sont régulièrement testés par le plombier de l'ICMMO. M. Boivin suggère que ces contrôles soient notifiés dans le registre hygiène et sécurité. A. Brun propose de rajouter une consigne indiquant que le rinçage des yeux doit durer au moins 15 minutes. Les derniers rince-œil mis en place sont équipés d'eau tempérée.

A. Brun préconise de distinguer le nombre exact de personnes exposées aux risques dans la synthèse. Elle suggère également de commencer à répertorier les quantités de solvants deutérés pour la déclaration à l'IRSN.

L. Blanco propose que le relargage des pompes à membrane se fasse dans les sorbonnes et non par les fenêtres. Idem pour les rampes à vide. Il suggère une note d'information à ce sujet.

Le service de RMN vient d'acheter un gaussmètre pour la cartographie des champs magnétiques autour des appareils. Il faudrait prévoir une ventilation dans les locaux ainsi que des détecteurs à O₂ pris en charge par le Département de Chimie et Université Paris Sud.

Un point sur les bouteilles de gaz de l'Institut a été abordé. P. Brunet indique qu'il existe un trop grand nombre de bouteilles stockées dans les laboratoires de l'ICMMO alors qu'il y a des livraisons régulières par les fournisseurs.

G. Doisneau mentionne qu'il possède des petites bouteilles de gaz HCl à faire évacuer mais qu'il ne trouve pas de repreneur. Le service hygiène et sécurité pourrait éventuellement les faire enlever. E. Labonne donnera les coordonnées du commissaire de Police qui avait organisé un précédent enlèvement. Un appel pour l'ensemble de l'ICMMO sera effectué. Dans un premier temps ces bouteilles pourront être stockées dans la soute intermédiaire.

L'hydrogénation est une priorité dans le programme d'actions à venir. Une salle dédiée pour cette manipulation est prévue au bât.420 RDC. Les travaux pourront être pris en charge pour moitié par l'Université Paris Sud Centre Scientifique d'Orsay et l'autre moitié par le département de Chimie de la délégation DR4. Une étude est en cours afin de savoir si l'option salle d'hydrogénation est retenue ou bien le procédé H-Cube qui permet de générer l'hydrogène sans nécessité de bouteille de gaz.

H. Dorizon soulève le problème des étudiants de son équipe qui effectuent maintenant les hydrogénations à l'Institut Curie. Ils utilisent leurs véhicules personnels afin d'emmener et ramener leurs manipulations. Le service hygiène et sécurité mettra à disposition un de ses véhicule de service à la condition qu'un personnel permanent de l'équipe la conduise.

Pour ce qui est des masques de fuite au sein de l'Institut, il y en aura un à chaque étage pour fin 2009. A. Brun préconise une formation à leur utilisation.

Par ailleurs, le service hygiène et sécurité attribuera des pictogrammes de sécurité pour les liquides cryogéniques et les fours.

En ce qui concerne les kits de gluconates de calcium pour l'utilisation du HF, les équipes doivent se rapprocher du service médical en cas de besoin. A. Brun mettra 2 kits de « secours » au service hygiène et sécurité de l'ICMMO.

P. Brunet et P. Bertho devront fournir au service central d'hygiène et sécurité avant le 16/01/2009 la liste des travaux à effectuer et chiffrés (pris en charge par la Faculté d'Orsay et le Département de Chimie). En plus de l'hydrogénation, les besoins en extraction dans les réserves ainsi que les bacs de rétention pourront y être ajoutés entre autre.

2/ Bilan des accidents de service par le Dr Brun

Sur l'année 2008, 4 accidents ont été déclarés (2 coupures avec cutter et 2 coupures avec pipettes pasteur). Ces accidents concernent 3 étudiants en post-doc et un technicien.

12 accidents n'ont pas été déclarés. Sur ces 12 accidents, 6 concernaient les mains, 4 les yeux, 1 une chute et 1 une projection sous pression.

A. Brun précise qu'il est préférable d'appeler le service médical sur le téléphone d'urgence en cas d'accident afin d'éviter de tomber sur la messagerie si le poste est déjà en ligne. Il s'agit du numéro 11 pour le bât.452. En cas de non réponse, il ne faut pas hésiter à composer les numéros d'urgence des autres infirmeries (à savoir le 10 et le 12) ou bien de joindre directement les secours (le 15).

M. Boivin ajoute qu'en cas de coupure électrique prolongée et n'ayant pas connaissance des durées exactes de secours des téléphones (entre 1H et 3H), des éclairages de secours (aux alentours d'1H) de l'alarme incendie, il est recommandé d'évacuer les bâtiments au bout d'une demi-heure, si le courant n'est pas rétabli.

3/ Secouristes de l'ICMMO par P. Bertho

Le nombre total de secouristes au sein de l'Institut est de 17. Les secouristes ne souhaitant pas faire de recyclage au bout de 2 ans ne seront pas reconduits. En effet, passé ce délai il est obligatoire de suivre la formation dans sa totalité.

Il existe des équipes sans secouristes. Il est souhaitable d'y remédier. Les personnes intéressées devront s'inscrire auprès du service médical afin qu'une session de formation SST supplémentaire puisse se mettre en place. La session de janvier est déjà complète.

4/ Correspondants hygiène et sécurité par P. Brunet

Des personnes seraient intéressées pour participer à l'hygiène et la sécurité dans les équipes. Il est demandé aux correspondants s'ils souhaitent une aide dans leur mission. Les correspondants sont d'accord pour la majorité.

5/Questions diverses

Le directeur de l'ICMMO doit répondre au courrier de la Présidente concernant l'arrêt des hydrogénations haute pression suite à l'inspection d'hygiène et sécurité. Ce courrier devra être envoyé en copie au service Hygiène et Sécurité, au service central hygiène et sécurité, au Doyen.

A. Petit indique qu'il fait actuellement 16°C dans certains laboratoires du LCPSN. Une vérification du chauffage au sol sera effectuée.

C. Charles-Pauwels demande des informations sur la prise en charge de la décontamination de la salle tritium par l'Université. Une subvention a été allouée par le CNRS pour les travaux.

A. Malleron pose la question de l'arrêt ou non des PAR comme pour l'hydrogénation sous haute pression. Les renseignements seront pris auprès des Inspecteurs.

De la même façon, G. Doisneau demande le risque des hydrogénations à température ambiante.

Une évaluation du risque d'explosion est donc demandée pour chaque poste.

La réglementation ATEX sera utilisée pour définir les zones de risques (cf INRS)

S. Gérard ajoute que l'ICSN avait fait appel à un bureau de contrôle Véritas. Elle peut nous donner une copie des conclusions.

L. Blanco propose une définition des axes de priorité pour la sécurité au sein de l'Institut.

E. Labonne souhaite que le fût contenant le mercure contaminé au thorium soit enlevé de la soute. Il nous est demandé de prendre contact avec le CEA.